

II. Le second volume de la collection des documents inédits, publiés par M. Guigue, — nous l'avons dit déjà, — est le *Petit cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice en Bugey*.

Saint-Sulpice, monastère de l'ordre de Citeaux, était, avec Ambronay et Saint-Rambert, l'une des trois abbayes d'hommes, que possédait autrefois cette ancienne province.

L'histoire de sa fondation est un de ces récits légendaires, comme on en retrouve à l'origine d'un grand nombre de nos anciens monastères. Amédée III, comte de Savoie, auquel on doit la fondation de tant de maisons religieuses et notamment celles de l'abbaye de Haute-Combe et de la Chartreuse d'Arvières (1), en fut aussi le fondateur. Ce prince était marié depuis plusieurs années avec Mathilde, fille du comte d'Albon, et aucun enfant n'était issu de leur union, quand il fit vœu de bâtir une abbaye dans ses États, s'il lui naissait un fils. Son vœu fut exaucé et le prince Humbert, qui devait lui succéder, naquit le 1^{er} août 1136.

S'il fallait en croire Paradin, le fils d'Amédée III était né depuis quelque temps déjà, sans que ce dernier songeât à exécuter sa promesse, et ce ne serait que grâce aux sollicitations de son épouse, dont l'inquiétude troublait le sommeil, que ce prince aurait enfin rempli le vœu qu'il avait formé (2).

Mais cette version, qui reporterait la fondation de cette abbaye, après l'année 1136, ne saurait être acceptée, en présence des actes de donation consentis, dès l'année 1130, par Amédée III, aux moines de Saint-Sulpice (3). Il faut donc, sur ce point, ajouter pleine foi au récit de Guichenon, qui nous apprend qu'en cette même année 1130, quinze religieux de l'ordre de Citeaux vinrent de Pontigny, avec leur supérieur, Bernard, pour s'établir dans le monastère où les appelait Amédée III, qui leur fit don d'une vaste étendue de territoire à Prémillieu et à Hostiaz (4).

Dès le commencement du XIII^e siècle, il existait dans cette dernière paroisse, au lieu qui porte encore le nom de Saint-Sulpice-le-Vieux, un prieuré de l'ordre de Cluny qui fut placé, vers 1120, par son prieur, Humbert, sous la règle de Saint-Bruno. C'est dans ce monastère, dont les moines avaient repris la règle de Saint-Benoit, que le comte Amédée installa d'abord les quinze religieux venus de Pontigny. Toutefois leur établissement dans ce prieuré ne se fit pas sans quelques difficultés, et il fallut pour y mettre un terme la haute intervention de Pierre, archevêque de Lyon et légat du Saint Siège (1131-1139).

(1) De Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, I, 199.

(2) Paradin, *Chronique de Savoie*.

(3) Cartulaire de Saint-Sulpice, ch. 3 : *Confirmatio et donum comitis Amedei, antequam de uxore sua infantem haberet.* — V. aussi Guichenon, *Histoire de Savoie*, preuves, p. 32, et *Histoire du Bugey*, preuves, p. 243. — De la Teyssonnière, *Recherches historiques sur le département de l'Ain*, II, 99.

(4) Guichenon, *Histoire du Bugey*, p. 101 ; *Histoire de Savoie*, p. 225 et preuves, p. 33, 60, 70 et 76. — Cartul. de Saint-Sulpice, ch. 4.